

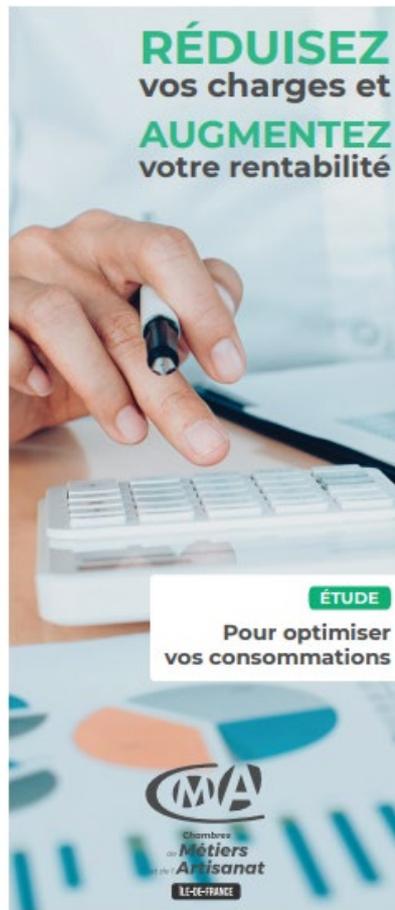
Les CMA accompagnent les artisans dans la réduction de leurs charges



Dans le cadre de l'opération « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts » cofinancée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat accompagnent gratuitement les entreprises artisanales dans la réduction de leurs charges relatives aux postes énergie, eau et déchets.

Un accompagnement au changement de pratique en 4 étapes :

- Etape 1 - Analyses de vos pratiques : Le conseiller de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat audite votre activité sur la base d'une visite de votre site et de l'analyse de vos factures (énergie, eau, déchets, achats ...). Vous repérerez ainsi avec lui vos sources d'économies financières.
- Etape 2 - Définition d'un plan d'actions : Personnalisé et chiffré, il vous permettra d'anticiper les gains attendus.
- Etape 3 - Mise en place du plan d'actions : Pendant un an, vous serez accompagné par votre conseiller pour mettre en œuvre votre plan d'actions.
- Etape 4 – Evaluation : A l'issue de l'accompagnement d'un an, votre conseiller dressera un bilan des économies réalisées pour vous permettre d'envisager d'autres actions. Il est fréquent d'observer un gain de 5 000 à 10 000 euros par an.



En savoir plus :

<https://www.cma-idf.fr/fr/appui-aux-entreprises/developpement-durable/gagnantes-sur-tous-les-couts.html>